

# AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P.)

Février  
2016

Au vu de l'intérêt et de la spécificité du patrimoine et de l'architecture de la ville de **Nice** et du souci de la ville de conforter ses outils permettant d'assurer la préservation et la gestion de ce patrimoine, une **Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)** a été mise à l'étude par la **Métropole Nice Côte d'Azur**.  
De plus, la création d'une **A.V.A.P.** viendra utilement accompagner et renforcer la démarche de candidature engagée par la ville d'inscrire **Nice, Ville de Riviera** sur la liste du Patrimoine Mondial de l'**UNESCO**.

L' **Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** est un outil de préservation et de valorisation du patrimoine. Compte tenu des spécificités et de la localisation majoritaire de ce patrimoine, le périmètre d'étude de l'**A.V.A.P.** est celui circonscrit au cœur urbain délimité par la Promenade des Anglais, la plaine centrale et les collines environnantes. Ce périmètre correspond à la ville de Villégiature.

L'**A.V.A.P.** prend appui sur un diagnostic architectural, urbain, patrimonial et environnemental. Le dossier est constitué :

d'un rapport de présentation des objectifs de l'**A.V.A.P.**,  
d'un règlement,  
et d'un document graphique.

L' **A.V.A.P.** constitue une servitude d'utilité publique.  
Ses dispositions (zonage, règlement) sont annexées aux dispositions du P.L.U.,  
et compatibles avec les orientations du Projet d'Aménagement et  
de Développement Durables (P.A.D.D.).

- 1 Diagnostic**  
Architectural, urbain, patrimonial et  
environnemental.
- 2 Formulation des Objectifs  
et d'un périmètre A.V.A.P.**
- 3 Concertation  
Publique**
- 4 Arrêt du projet**
- 5 Enquête publique**
- 6 Approbation de l' A.V.A.P.**

## COMMENT DONNER

**VOTRE  
AVIS ?** En participant  
à la réunion de  
concertation  
publique.

**PHASE  
EN COURS**  
AVRIL-JUILLET

En formulant vos observations  
dans les registres mis à disposition.

En adressant un courrier à :  
**Monsieur le Président  
de la Métropole Nice Côte d'Azur  
CONCERTATION SUR L' A.V.A.P.  
Métropole Nice Côte d'Azur  
Service de la planification  
455 Promenade des Anglais  
06364 NICE Cedex 4**

### ...FOCUS SUR LA PHASE DE CONCERTATION PUBLIQUE...

Elle porte sur :

le diagnostic architectural, urbain, patrimonial et environnemental,  
les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine, et permet de  
recueillir vos idées et vos remarques.